

EXTRAIT DU REGISTRE
des ARRÊTÉS MUNICIPAUX
- COMMUNE DE FONSORBES -

Département de la Haute-Garonne - Arrondissement de Muret - Canton de Plaisance du Touch

Thème	5.3 - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS	Arrêté du 13 octobre 2022 Acte n° DGS 2022-24
Objet	Modification de la composition du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)	

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Madame la Maire de la commune de FONSORBES,

- Vu la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la Prévention de la Délinquance,
Vu le décret n° 2007-1126 du 23 juillet 2007 relatif au Conseil Local et au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et au Plan de Prévention de la Délinquance dans le département,
Vu le décret n° 2016-553 du 6 mai 2016 portant modifications de dispositions relatives à la Prévention de la Délinquance,
Vu le Code de la Sécurité Intérieure, notamment ses articles D 132-7 à D 132-12,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article D 2211-2,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 septembre 2007 portant création du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) de Fonsorbes,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 3 septembre 2020 portant désignation des membres Élus pour le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) de Fonsorbes,
Vu l'arrêté municipal du 12 avril 2021 portant composition du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD),
Vu l'arrêté municipal du 1^{er} décembre 2021 portant modification de la composition du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD),
Vu l'arrêté municipal du 17 mai 2022 portant modification de la composition du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD),

Considérant l'intégration de Madame JOUSSE Isabelle, coordonnatrice du service parentalité, service aux familles du Muretain Agglo et de Madame BELBÈZE Cyrielle, coordonnatrice Enfance de Fonsorbes, il convient de modifier la composition du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Fonsorbes.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Fonsorbes est composé comme suit :

Membres de droit :

- le Préfet du Département, ou son représentant
- le Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Toulouse, ou son représentant
- le Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, ou son représentant

COMMUNE DE FONSORBES	ARRÊTÉ MUNICIPAL du 13 octobre 2022 - acte n° DGS 2022-24 - page 2/4
Thème :	5.3 - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS
Objet :	Modification de la composition du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

Elus Municipaux :

- SIMÉON Françoise, Présidente de droit
- FRANCHINA Philippe
- SÉVERAC Philippe
- LACOSTE Christine
- CANILLO Gilbert
- BRIANTAIS Paul
- LE PRIOL Laëtitia
- GAUTHIER Jean
- MAILHÉ Christophe
- FÉDOU Franck
- PILET Jean-Claude

Représentants des services de l'Etat désignés par le Préfet :

- Mme le Sous-Préfet de Muret, ou son représentant,
- le Commandant de la compagnie de Gendarmerie de Saint-Lys, ou son représentant
- l'Inspecteur de l'Éducation Nationale, circonscription de Fonsorbes, ou son représentant
- la Directrice du STEM0 (Service Territorial Éducatif de Milieu Ouvert), Protection Judiciaire de la Jeunesse, ou son représentant
- la Déléguée Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité, ou son représentant
- ou autres services de l'État en fonction des thématiques mises à l'ordre du jour

Représentants d'associations, établissements ou organismes œuvrant notamment dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques, désignés par Madame la Maire après accord des responsables des organismes dont ils relèvent (bailleurs sociaux, associations de parents d'élèves, associations sportives/culturelles, services municipaux), à savoir :

Établissements scolaires :

- Lycée Clémence Royer de Fonsorbes
Mme ALARY Gislaïne, Provisseure
Mme DEFONTAINE Claudine, Provisseure Adjointe
- Collège Cantelauze de Fonsorbes
M. PLANCHE Guillaume, Principal
- École Primaire Cantelauze de Fonsorbes
Mme LAYE Corinne, Directrice
- École Élémentaire Trépadé de Fonsorbes
Mme BASTIEN Brigitte, Directrice
- École Maternelle Trépadé de Fonsorbes
Mme UGLIETTA Stéphanie, Directrice
- École Élémentaire Béouzo de Fonsorbes
Mme DUBOCS Hélène, Directrice

.../...

COMMUNE DE FONSORBES	ARRÊTÉ MUNICIPAL du 13 octobre 2022 - acte n° DGS 2022-24 - page 3/4
<i>Thème :</i>	5.3 - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS
<i>Objet :</i>	Modification de la composition du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

Bailleurs sociaux :

- MÉSOLIA
M. MERCIER Yannick, Directeur Territorial Occitanie
- PROMOLOGIS
Mme LIMA Isabelle, Directrice d'Agences
M. DENJEAN Cyril, Responsable Technique

Mission Locale :

Mme BOUKHARI Zahia, Responsable de Territoire

Maison des Solidarités de Frouzins :

Mme LAMPS Isabelle, Responsable

Association "Du Côté des Femmes" de Muret

Mme LANGAN Delsy, Coordinatrice
Mme CALMELS Caroline, Coordinatrice

Le Muretain Agglo

Mme JOUSSE Isabelle, coordonnatrice du service parentalité, service aux familles
Mme BELBÈZE Cyrielle, coordonnatrice Enfance de Fonsorbes

Services Municipaux :

- la Police Municipale
- le Service Jeunesse
- le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- le Directeur de Projets Éducatifs et Sociaux
- le Coordonnateur du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
- la Maison du Point Écoute des Jeunes et des Familles
- les Services Techniques
- la Coordinatrice du CLSPD
- la Responsable du Centre Social "la Mosaïque des Partages"

ARTICLE 2 : Conformément au décret n° 2007-1126 du 23 juillet 2007, le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance est tenu de se réunir en séance plénière au moins une fois par an.

ARTICLE 3 : le présent arrêté sera télétransmis à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 4 : le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 5 : le présent arrêté sera exécutoire après télétransmission au représentant de l'État dans le Département et publication sur le site Internet de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 13/10/2022

Reçu en préfecture le 13/10/2022



ID : 031-213101876-20221013-DGS2022_24-AR

COMMUNE DE FONSORBES	ARRÊTÉ MUNICIPAL du 13 octobre 2022 - acte n° DGS 2022-24 - page 4/4
Thème :	5.3 - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS
Objet :	Modification de la composition du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

ARTICLE 6 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise



Arrêté publié sur le site Internet de la collectivité le

13 OCT. 2022